

Le service public



Notions clés

Définition

L'expression « service public » désigne deux éléments différents :

- une **mission**, qui est une activité d'intérêt général.
- un **mode d'organisation** consistant, de façon directe ou indirecte, à faire prendre en charge ces activités d'intérêt général par des personnes, soit publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics) soit privées, mais sous le contrôle d'une personne publique

Grands principes du service public

Ⓢ **La continuité du service public** pour répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption. Ce principe de continuité doit s'accommoder du principe, du droit de grève.

L'égalité devant le service public, qui est le principe général d'égalité de tous devant la loi (déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789).

Ⓢ **L'adaptabilité ou mutabilité du fonctionnement du service public**, dans le sens où le service public doit faire face aux évolutions de la société, suivre les besoins des usagers, ainsi que les évolutions techniques.

Objectifs du service public

Le service public est défini par des règles ou normes particulières :

- à finalité **d'ordre et de régulation** (la défense nationale, la justice, la protection civile, les ordres professionnels...)
- ayant pour but la **protection sociale et sanitaire** (sécurité sociale, service public hospitalier...)
- à vocation **éducative et culturelle** (enseignement, recherche, service public audiovisuel...)
- à caractère **économique**.

